

LE PRIX DU CRABE DES NEIGES AU QUÉBEC : un redressement miné par les incertitudes

Par Léonard Marcoux

Chercheurs à l'IREC

IRÉC

INSTITUT DE RECHERCHE EN
ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Mars 2025

LE PRIX DU CRABE DES NEIGES AU QUÉBEC : un redressement miné par les incertitudes

Léonard Marcoux

Chercheur à l'IREC

Un prix redressé, mais un avenir des stocks incertain

En 2023, la pêcherie du crabe des neiges au Québec connaissait sa pire saison depuis douze ans. La moyenne des prix obtenus au débarquement a été marquée d'une chute de 67 %¹. Le cours des prix s'est toutefois redressé l'année suivante, où cette moyenne est passée de 5,18 \$ à 7,40 \$ le kilogramme, ajustée à l'inflation. De retour à des conditions de marché semblables aux années 2014 et 2015, la saison dernière fut généralement rentable pour les pêcheurs, d'autant plus que la ressource était au rendez-vous. Au total, 13 375 tonnes métriques de crabe des neiges ont été débarquées en 2024, un résultat qui se situe dans la moyenne des dix dernières années. Derrière la relative abondance du crabe des neiges se cache néanmoins une dynamique écologique dont l'impact commercial ne peut être ignoré.

Figure 1 : Évolution du prix moyen au débarquement du crabe des neiges, au Québec, de 2014 à 2024 (dollars constants de 2024)

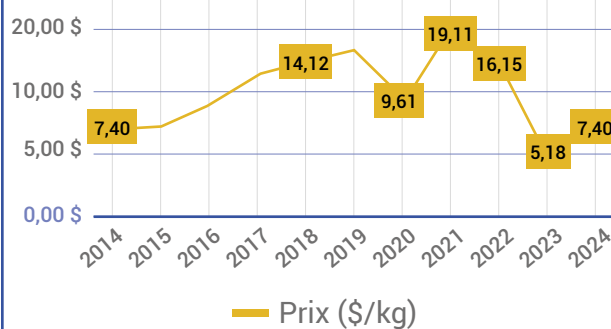
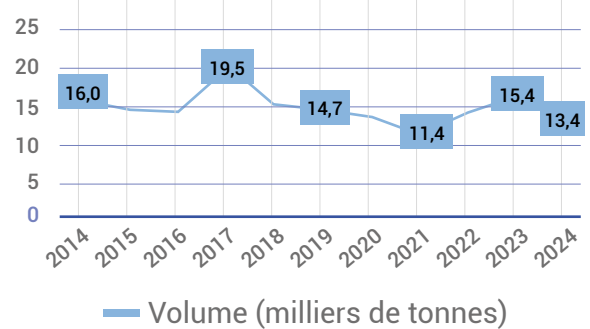


Figure 2 : Volumes annuels de crabe des neiges débarqués au Québec, de 2014 à 2024 (milliers de tonnes métriques, poids vif)



Source : Compilation de l'IREC²

1. Bourgault-Faucher, G. et L. Marcoux. 2024. *Le prix du crabe des neiges au Québec : contexte et perspectives pour 2024*. [en ligne] / 2. Cette compilation vient, pour les années 2014 à 2023, des données sur les débarquements des pêches maritimes (Quantités par province et Valeurs par province) du MPO. Pour 2024, la quantité et la valeur des débarquements viennent de Gagné, G. (2024, 9 décembre). « Pêche au crabe des neiges : un volume moyen, mais un prix qui se redresse ». *Pêche Impact* [en ligne]. Notons que pour cette dernière année, les données sont provisoires. Enfin, les prix ont été ramenés en dollars constants avec pour base de calcul l'année 2024 à l'aide de la [feuille de calcul de l'inflation](#) de la Banque du Canada.

Comme l'explique Tobie Surette, biologiste au ministère des Pêches et Océans, les relevés scientifiques effectués en 2024 dans le sud du golfe du Saint-Laurent confirment l'entrée de la population du crabe des neiges dans une phase de décroissance. En effet, ces données préliminaires indiquent que la biomasse commerciale disponible en 2025 – dont les débarquements autorisés ne représentent toujours qu'une fraction³ – s'est établi à 51 586 tonnes, soit une chute de 24 % en l'espace d'un an. Surette souligne qu'un déclin du même ordre avait été enregistré en 2023, et qu'un troisième est déjà anticipé pour 2026. Selon toute vraisemblance, les contingents émis dans ces zones seront de nouveau révisés à la baisse, en vertu de l'approche par précaution adoptée dans la gestion de cette pêcherie⁴.

Une telle tendance pourrait bien contrecarrer la stratégie sur laquelle avaient misé les crabiers de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine depuis l'effondrement des prix aux débarquements. Les volumes pêchés dans le sud du golfe ne peuvent plus, en effet, compenser les pertes de profits engendrées par la chute des prix⁵. Plus optimistes, les derniers relevés effectués au nord du golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent suggèrent l'arrivée d'une nouvelle cohorte de crabe des neiges en 2026. Cette reprise est cependant plus lente que prévue, en particulier dans les zones où se concentrent la pêche sur la Côte-Nord, où les contingents devraient également diminuer⁶.

En définitive, si les cycles biologiques déterminant l'abondance du crabe des neiges ne s'accordent pas avec les conjonctures économiques, à quels revenus les pêcheurs québécois peuvent-ils s'attendre en 2025 ?

Le retour du crabe des neiges de l'Alaska

Les États-Unis constituent le premier marché du crabe des neiges pêché au Québec⁷. La menace d'imposer des tarifs douaniers sur l'ensemble des produits marins exportés vers ce marché provoque des inquiétudes légitimes dans l'industrie^{8,9}. Cette majoration pourrait affecter à la hausse les prix de vente au détail tout en abaissant du même souffle les prix obtenus au débarquement. Le passé ne pouvant pas être garant de l'avenir, il importe de tirer des leçons des aléas de l'approvisionnement en crabe des neiges aux États-Unis.

La recrudescence du crabe des neiges en Alaska est un exemple parlant. Cette pêcherie régionale, unique au pays, a connu il y a quatre ans un déclin catastrophique de ses

3. Pêches et Océans Canada. (2009, 23 mars). *Cadre décisionnel pour les pêches en conformité avec l'approche de précaution*. [\[en ligne\]](#) / 4. Gagné, G. (2025, 13 mars). La biomasse commerciale du crabe des neiges chute de 24 % et le contingent global diminuera de 29 %. *Pêche Impact* [\[en ligne\]](#). / 5. Bourgault-Faucher et Marcoux, *op. cit.*, p.4 / 6. Fournier, J. (2025, 13 mars). Une reprise plus lente du cycle de croissance des stocks de crabe des neiges est observée notamment dans les zones de pêche 17, 16 et 16A. *Pêche Impact* [\[en ligne\]](#). / 7. Bourgault-Faucher et Marcoux, *op. cit.*, p.4. / 8. Radio-Canada. (2025, 26 février). Les usines de produits marins à Boston avec ou sans tarifs. *Mes îles*. [\[en ligne\]](#) / 9. Cantin, A. (2025, 5 mars). «Ça fait peur»: des pêcheurs Québécois dans l'incertitude devant les tarifs douaniers de Donald Trump. *Le journal de Montréal* [\[en ligne\]](#).

débarquements, une conséquence de la vague de chaleur ayant touché la part orientale de la mer de Béring¹⁰. Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, cette chute de l'offre domestique s'est avérée bénéfique aux pays exportateurs. La part de marché du crabe des neiges canadien vendu aux États-Unis, en l'occurrence, n'a depuis cessé de grimper¹¹ jusqu'à dépasser les 90 % en 2023 et 2024¹². Cette saturation a sans doute été favorisée par l'embargo imposé aux produits de la mer russes à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

Or, à la surprise générale¹³, la pêcherie alaskienne reprend du poil de la bête : un nouveau total autorisé de capture (TAC) de 2 140 t. y ayant été émis en octobre passé¹⁴. Bien que ce quota demeure modeste, en comparaison des quelques 22 411 t. autorisées en 2020-2021¹⁵, il équivaut tout de même à 17 % des volumes de crabe des neiges débarqués au Québec en 2024. Qu'une pêcherie à peine relevée d'un moratoire complet talonne déjà celle du Québec exprime l'asymétrie des capacités d'approvisionnement entre les régions où se pêche le crabe des neiges. Enfin, dans le contexte d'une guerre tarifaire, il est à parier que le crabe des neiges pêché en Alaska serait largement préféré à celui provenant de l'Atlantique Nord.

Les moyens de la résilience

Les incertitudes relatives aux menaces de tarification supplémentaire se combinent ainsi aux bouleversements écologiques en cours. C'est lorsque des crises surviennent que la vulnérabilité économique d'un modèle axé sur l'exportation massive de quelques espèces (comme le crabe des neiges) vers un nombre limité de marchés (comme les États-Unis) apparaît au grand jour. Tout en continuant à miser sur l'exportation de ce que l'on pêche ici, il serait avisé d'améliorer le modèle actuel pour le rendre plus robuste. Plusieurs pistes existent pour cela, notamment celle de la diversification des captures et des stratégies de valorisation. Le retour de la pêche au sébaste dans le golfe du Saint-Laurent, sans être une panacée, offre aux pêcheurs et transformateurs de crabe des neiges une perspective de diversification de leur activité¹⁶. Dans tous les cas, les signes s'accumulent que les pêcheries sont au seuil d'importantes transformations.

10. Szuwalski et al. (2023). The collapse of eastern Bering Sea snow crab. *Science* (382), [en ligne] p.306 & 309 / 11. FAO. (2024). *Globefish | Quarterly Crab Analysis - September 2024* [en ligne]. p.3 / 12. Stackton, J. (2024). *Seafood Datasearch Market Consulting*, préparé pour le Gouvernement du Nouveau-Brunswick [en ligne]. p.9 / 13.FAO. (2025). *Globefish | Quarterly Crab Analysis – February 2025* [en ligne]. p.1 / 14. Alaska Department of Fish and Game. (2024). *Bering Sea Snow Crab Season Opens October 15 : Total Allowable Catch Announced* [en ligne]. / 15. Alaska Department of Fish and Game. (2020). *Bering Sea Snow Crab Season Opens October 15 : Total Allowable Catch Announced* [en ligne]. / 16. Bourgault-Faucher, G. (2024, 26 mars). Crevette nordique, crabe des neiges et sébaste : apprendre de l'expérience pour préparer l'avenir. *Mange ton Saint-Laurent* [en ligne].

MISSION ET MANDAT DE L'IRÉC

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) est un organisme à caractère scientifique. Son objectif est d'appuyer et d'encourager la recherche en économie tant générale que politique ou sociale afin de chercher, avec d'autres, les meilleures voies de réalisation du bien commun et une meilleure définition du rôle que doivent jouer les différents acteurs sur les scènes économiques locales et mondiales. L'IRÉC souhaite d'abord et avant tout promouvoir une réflexion sur les grands enjeux économiques de notre époque et élargir l'espace de délibération entre les divers acteurs socio-économiques et politiques. L'IREC est un organisme indépendant, sans but lucratif.

INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

10 555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec), H4N 1L4

Tel : 514 -380-8916 | www.irec.quebec | info@irec.quebec